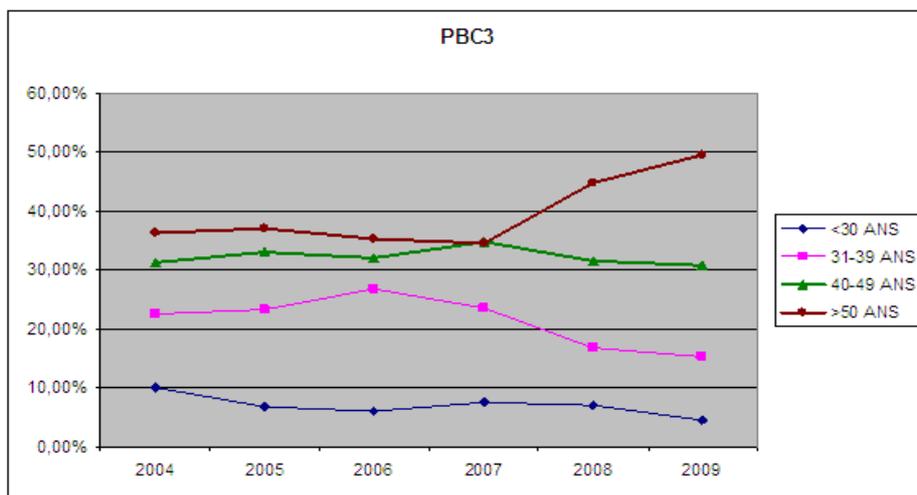


# FO passe à l'offensive !

## Le PBC devant la justice

Après de nombreuses négociations avec la direction pour faire cesser la subjectivité de l'évaluation des résultats professionnels imposée par des quotas prédéfinis, après de nombreux tracts pour dénoncer cette situation et mobiliser les salariés, **FO assigne IBM devant le tribunal de grande Instance de NANTERRE pour discrimination**. En effet, après plusieurs mois d'analyses statistiques et de travail juridique, nous sommes en mesure de prouver que la Compagnie IBM utilise le PBC pour geler les salaires des salariés âgés de plus de 50 ans en les notant majoritairement 3 et ainsi justifier l'absence d'augmentations Individuelles.



Les chiffres parlent d'eux-mêmes, 50% des salariés notés 3 ont plus de 50ans, alors qu'ils ne représentent que 36% de l'effectif ! Qu'est-ce qui permet de justifier une telle sur-représentativité ?

Alors que la direction reconnaît dans son accord d'entreprise sur les SENIORS, que ces salariés ont la connaissance de l'entreprise, l'expérience du milieu professionnel et l'expertise technique.

A cause de ce système de notation et aux pourcentages imposés, on arrive à des situations aberrantes : en effet, à travail égal, il vaut mieux faire partie d'une équipe de "mauvais" pour être noté "bon" plutôt que de faire partie d'une équipe de très bon et risquer d'être noté "mauvais"... donc, fuyons les bonnes équipes et intégrons les moins bonnes... mais au final : **Que vous soyez bon ou mauvais, vous finirez discriminé !**

Aux Etats-Unis, les plaintes se multiplient, le nombre d'entreprises attaquées en justice pour leur système d'évaluation des salariés ne cesse d'augmenter. Les notés "C" ou équivalent seraient le plus souvent des personnes plus âgées ou appartenant à des minorités. La très puissante AARP, association qui représente 35 millions d'Américains de plus de 50 ans, est partie prenante dans certaines plaintes.

Un des géants de l'automobile a préféré verser 10,5 millions de dollars pour mettre fin à la plainte de 500 salariés âgés, notés "C" et s'estimant victimes d'une discrimination. Les menaces de procès commencent à faire reculer de nombreuses entreprises,

Aujourd'hui nous aussi nous devons nous mobiliser pour faire cesser ces méthodes de gestions du personnel. C'est pourquoi nous invitons les salariés :

- ayant des objectifs non réalisables; non mesurables, non pertinents ;
- dont l'évaluation des résultats est subjective (objectifs réalisés mais PBC sous-évalué) ;
- de plus de 50 ans évalués en 3.

A nous rencontrer avec leurs objectifs et l'évaluation de ceux-ci, afin d'évaluer le préjudice subi et de demander réparation sur les cinq années passées, en lien avec notre recours collectif.

*FO s'occupe de la défense de vos intérêts.*



# La remise en cause des retraites Répartitions, Capitalisation !

La réforme (nécessaire) sur les retraites par répartition qui se prépare reste le sujet le plus important cette année car les conditions d'âge pour en bénéficier sont surtout sujettes aux conditions financières qui en dépendent. Que ce soit en terme de cotisations mais aussi pensions, l'intérêt de son avenir est porté par tous. Pour le personnel (et ex) d'IBM l'annonce récente de la **résiliation du contrat AXA du régime dit supplémentaire CAPI**, ne se présente pas dans un contexte favorable. En effet même si le rendement de cette rente reste faible il s'ajoute à la retraite par répartition. C'est pourquoi nous participons avec les autres Organisations Syndicales à toutes actions utiles pour solliciter la Direction d'IBM à :

- **Maintenir la prestation au moins en terme équivalents**, même sous d'autres formes, n'est ce pas l'occasion de l'étendre à l'ensemble du personnel ?
- **Mettre en place un suivi de l'en cours avec une transparence sur son évolution**. En effet à qui s'adresserons nous pour recourir à son application, reversion, taux de rendement, garanties d'évolution des sommes déjà versées... ?
- **Participer à l'étude de nouvelles orientations en la matière** : appel d'offres, PERCO, organismes paritaires ...?

*C'est le message envoyé sous forme de lettre ouverte par les OS à la Direction en juillet 2010.*

## La pénibilité, un leurre pour définir un élément négociable de la réforme des retraites !

Le gouvernement compte-t-il sur la mort prématurée des salariés exerçant des métiers pénibles pour financer le système des retraites ?

Le dispositif actuel n'est ouvert qu'aux salariés victimes d'une « incapacité permanente partielle » d'au moins 20%, liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle. Les douleurs récurrentes aux articulations, le mal de dos chronique lié aux manutentions ou au poste de travail sont exclus. Dans ces cas, il faudra se gaver d'anti-douleurs pour continuer à travailler.

La différence d'espérance de vie varie fortement que l'on soit ouvrier ou cadre (de 7 à 10 ans pour les hommes), selon l'Insee. « *Les ouvriers exposés à des toxiques meurent plus tôt que les autres salariés, Ils profitent donc moins de leur retraite.* » Comble du cynisme, « *leur mort prématurée permet de financer la retraite des autres catégories sociales déjà favorisées par leur espérance de vie.* »

le dispositif fonctionnera au cas par cas, sans reconnaître que certains métiers et activités sont réputés pénibles. Exit donc une liste de ces métiers physiquement difficiles, sur laquelle le patronat refuse de négocier depuis 2003. Prétexte invoqué par le gouvernement : répertorier ces métiers, de manière forcément non exhaustive, aurait créé des injustices pour des salariés.

## La Réforme des retraites c'est un choix de société

**Le 23 septembre, faites vous entendre, et participez massivement à la grève.**

*FO vous informe.*

**Pour nous contacter, nous soutenir, nous rejoindre dans une activité syndicale qui vous concerne !**

### PARIS :

Gonthier Caroline 370892  
Boudier Catherine 800899  
Troccy Patrice 370791

### NANTES

Denis Blanquart 874681

### La Gaudé :

Munoz Jean Michel 365646  
Seuron Georges 365164  
lge\_fo@yahoo.fr

### Orléans :

Piquemal Alain 774691  
Vincent Jean-Paul 774632

### Bordeaux :

Lagos Robert 735634  
Mourigue Denis 735195  
Karpinsky Patrice 735562

### Lille :

Danis Jean-François 815287  
Laoust Valérie 815238

### Montpellier :

Lopez Michel 386937  
Belaygue Francois 386937

### Strasbourg :

Fischer Christian 784425

### LYON Aubière:

Lefrancois Patrick 0473746064